



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU VENDREDI 6 OCTOBRE 2023
DE 07H30 À 08H00, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE
LA VILLE DE BULLE, À BULLE**

PROCES-VERBAL N° 2023/02

Présents :

- M. Vincent BOSSON, Président, Préfet de la Gruyère
M. Samuel BARRAS, Vice-Président, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Morlon
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué et Vice-Syndic de Morlon
Mme Laurence CORMINBOEUF, Délégué et Conseillère communale de Le Pâquier
M. Patrick DUMARTHERAY, Délégué et Conseiller communal de Vuadens
Mme Sabine GUILLET, Déléguée et Conseillère communale de Riaz
M. Nicolas PASQUIER, Délégué et Conseiller communal de Bulle
M. David SEYDOUX, Délégué et Conseiller communal de Bulle
- Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente du Comité de direction et Conseillère communale de Bulle
Mme Erika MORAND, Vice-Présidente du Comité de direction et Vice-Syndic de Le Pâquier
Mme Sylvie BOSSON, Membre du Comité de direction et Conseillère communale de Riaz
M. Samuel BARRAS, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Morlon
M. Alain HEIMO, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Vuadens
- M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DIME)
M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)
- M. Philippe HUWILER, journaliste à La Gruyère
Mme Stéphane SANCHEZ, journaliste à La Liberté
- M. Cédric JUNGO, Ingénieur de Ville, Ville de Bulle
Mme Laurence JENNY, Secrétaire, Ville de Bulle

Excusés :

- Mme Estelle ZERMATTEN, Délégués et Conseillère communale de Bulle
M. César CONFORTI, Mandataire team+
Mme Béatrice BALSIGER, Cheffe de section Service de l'environnement (SEn)
Mme Mélissa JOSEPH, Aménagiste (SECA)

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et contrôle des présences	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 2023/01 du 24 mars 2023	2
3. Périmètre d'agglomération	2
4. Adoption nouveaux statuts au 01.01.2024	3
5. Examen et approbation des budgets 2024 (Résultats et investissements)	3
6. Divers	17

1. Salutations et contrôle des présences

M. le Préfet salue cordialement les personnes présentes à cette assemblée. Il demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour. *Aucune remarque n'est formulée.*

M. le Préfet passe ensuite au contrôle des présences et constate que l'Assemblée peut siéger :

Délégués présents :

Commune de Bulle (6 voix) :

M. Nicolas PASQUIER, Conseiller communal de Bulle (6 voix)

Commune de Morlon (1 voix) :

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

Commune Le Pâquier-Montbarry (1 voix) :

Mme Laurence CORMINBOEUF, Conseillère communale Le Pâquier (1 voix)

Commune de Riaz (2 voix) :

Mme Sabine GUILLET, Conseillère communale de Riaz (2 voix)

Commune de Vuadens (2 voix) :

M. Patrick DUMARTHERAY, Conseiller communal de Vuadens (2 voix)

M. le Préfet prie d'excuser les personnes absentes, selon la liste en première page.

2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 2023/01 du 24 mars 2023

M. le Préfet, Président de l'Assemblée des délégués, demande s'il y a des remarques relatives au procès-verbal n° 2023/01 de la séance du 24 mars 2023.

- L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal n° 2023/01 de la séance du 24 mars 2023, avec remerciements à son auteure.

3. Périmètre d'agglomération

M. le Préfet explique à l'Assemblée que, pour donner suite aux rencontres des 10 mai et 28 juin 2023, les communes de Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens ont répondu favorablement à leur intégration dans notre agglomération, sous réserve de l'approbation et l'adoption des statuts par les Assemblées communales et Conseils généraux respectifs en décembre prochain.

Les communes de Gruyères, Echarlens et Marsens souhaite, dans un premier temps, reporter l'extension de la ligne 1, ce que Mobul a déjà fait dans le cadre de la commande de prestations aux TPF pour 2024. Ce point sera rediscuté pour le changement d'horaire en décembre 2024.

Mme Roth Pasquier se réjouit de l'arrivée de ces nouvelles communes dans Mobul. Elle réitère que, pour les transports publics, les discussions se poursuivront dans le courant 2024.

- **L'Assemblée des délégués prend note de la réponse favorable des communes de Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens à leur intégration dans notre agglomération, sous réserve de l'approbation et de l'adoption des statuts par les Assemblées communales et Conseils généraux respectifs en décembre prochain.**

4. Adoption nouveaux statuts au 01.01.2024

M. le Préfet fait remarquer que les nouveaux statuts, effectifs à partir du 1^{er} janvier 2024, ont été adressés le 14 septembre dernier à tous les participants.

Il relève une petite coquille à l'art. 1, al. 2 :

« Mobul constitue une Communauté régionale des transports au sens de la loi sur les transports du 20 septembre 1994 (LTr) », à remplacer par la loi sur la mobilité (LMob) du 05.11.2021 (entrée en vigueur le 01.01.2023).

ainsi qu'à l'art. 11:

« Il exerce toutes les attributions qui ne sont pas déferées à un autre organe par la loi sur les communes, la législation sur les finances communales et la loi sur ~~les transports~~ la mobilité ou par les statuts. »

M. le Préfet demande aux délégués d'adopter les nouveaux statuts, effectifs au 1^{er} janvier 2024, à mains levées.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, adopte les nouveaux statuts, effectifs au 1^{er} janvier 2024, tels que présentés, en tenant compte des adaptations en lien avec la nouvelle loi sur la mobilité aux art. 1, al. 2 et 11.**

5. Examen et approbation des budgets 2024 (Résultats et investissements)

M. le Préfet cède la parole à M. Cédric Jungo, Chef de projet Mobul, pour l'examen des budgets de résultats et d'investissements de l'exercice 2024, ainsi que du message d'adoption du crédit d'investissement pour l'étude du Projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5).

M. C. Jungo donne lecture et commente les budgets 2024 ainsi que le rapport de gestion transmis à toute l'Assemblée lors de l'envoi de l'ordre du jour.

Budget de résultats

Compte	COMPTE DE RESULTATS	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	173'200.00		91'200.00		77'103.50	
01	Législatif et exécutif	9'200.00		7'400.00		3'864.60	
011	Législatif	2'200.00		2'200.00		2'067.85	
0110	Législatif	2'200.00		2'200.00		2'067.85	
0110.3132.00	Honoraires - Fiduciaire	2'200.00		2'200.00		2'067.85	
012	Exécutif	7'000.00		5'200.00		1'796.75	
0120	Exécutif	7'000.00		5'200.00		1'796.75	
0120.3000.00	Traitements et jetons de présence	6'000.00		4'200.00		1'596.00	
0120.3170.00	Frais de représentation	1'000.00		1'000.00		200.75	
02	Services généraux	164'000.00		83'800.00		73'238.90	
022	Services généraux	164'000.00		83'800.00		73'238.90	
0220	Administration générale	164'000.00		83'800.00		73'238.90	
0220.3100.00	Fournitures de bureau	300.00		100.00		276.50	
0220.3102.00	Imprimés, publications	1'000.00		1'000.00		471.90	
0220.3130.00	Frais bancaires et postaux	200.00		200.00		77.60	
0220.3130.01	Frais de port	500.00		500.00		176.45	
0220.3130.02	Honoraires divers	1'000.00		1'000.00			
0220.3130.03	Mandat administratif	160'000.00		80'000.00		72'005.45	
0220.3130.04	Emoluments de chancellerie et divers	1'000.00		1'000.00		231.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	3'200.00		2'500.00		17'870.25	
33	Médias	3'200.00		2'500.00		17'870.25	
332	Mass media	3'200.00		2'500.00		17'870.25	
3320	Mass media (en général)	3'200.00		2'500.00		17'870.25	
3320.3130.00	Frais internet	2'000.00		1'500.00		1'715.25	
3320.3130.01	Communication générale	1'200.00		1'000.00		16'155.00	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	3'351'700.00	1'820'000.00	3'381'700.00	1'857'000.00	3'412'665.25	1'834'112.75
62	Transports publics	3'351'500.00	1'820'000.00	3'381'500.00	1'857'000.00	3'412'665.25	1'834'112.75
622	Trafic régional et d'agglomération	3'351'500.00	1'820'000.00	3'381'500.00	1'857'000.00	3'412'665.25	1'834'112.75
6220	Trafic régional et d'agglomération	3'351'500.00	1'820'000.00	3'381'500.00	1'857'000.00	3'412'665.25	1'834'112.75
6220.3130.00	Contrats de prestations	3'300'000.00		3'300'000.00		3'348'680.00	
6220.3130.01	Communication générale	1'000.00		1'000.00		430.80	
6220.3130.02	Emoluments de chancellerie divers	500.00		500.00			
6220.3132.00	Honoraires et frais d'étude	40'000.00		70'000.00		58'910.45	
6220.3141.00	Entretien du réseau	10'000.00		10'000.00		4'644.00	
6220.4612.50	Participation de tiers						21'158.50
6220.4631.10	Subventions cantonales pour les études		20'000.00		35'000.00		29'635.25
6220.4631.20	Subventions cantonales pour l'exploitation		1'800'000.00		1'822'000.00		1783'319.00
63	Trafic, autres	200.00		200.00			
634	Planification générale des transports	200.00		200.00			
6340	Planification générale des transports	200.00		200.00			
6340.3130.00	Frais internet	200.00		200.00			
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	65'000.00		105'005.00		27'149.10	3'110.00
79	Aménagement du territoire	65'000.00		105'005.00		27'149.10	3'110.00
790	Aménagement du territoire	65'000.00		105'005.00		27'149.10	3'110.00
7900	Aménagement du territoire (en général)	65'000.00		105'005.00		27'149.10	3'110.00
7900.3132.00	Honoraires et frais d'étude	40'000.00		80'000.00		27'149.10	
7900.3320.90	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	25'000.00		25'005.00			
7900.4631.10	Subventions cantonales pour les études						3'110.00

Compte	COMPTE DE RESULTATS	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPÔTS		1773'100.00		1723'405.00	328.25	1'697'893.60
96	Administration de la fortune et de la dette					328.25	198.39
961	Intérêts					328.25	198.39
9610	Intérêts					328.25	198.39
9610.3400.00	Intérêts comptes courants					328.25	
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants						198.39
99	Postes non ventilables		1773'100.00		1723'405.00		1'697'695.21
990	Participations des communes		1773'100.00		1723'405.00		1'697'695.21
9900	Participations des communes		1773'100.00		1723'405.00		1'697'695.21
9900.4612.01	Participation de la commune de Bulle - administration		139'758.00		137'180.00		94'094.86
9900.4612.02	Participation de la commune de Morlon - administration		3'535.00		3'380.00		2'317.55
9900.4612.03	Participation de la commune du Pâquier - administration		6'942.00		6'585.00		4'517.30
9900.4612.04	Participation de la commune de Riaz - administration		14'721.00		14'305.00		9'811.70
9900.4612.05	Participation de la commune de Vuadens - administration		12'375.00		12'250.00		8'401.30
9900.4612.06	Participation de la commune de Broc - administration		12'757.00				
9900.4612.07	Participation de la commune de Echarlens - administration		4'370.00				
9900.4612.08	Participation de la commune de Gruyères - administration		11'536.00				
9900.4612.09	Participation de la commune de Marsens - administration		10'408.00				
9900.4612.11	Participation de la commune de Bulle - transports		1'256'191.00		1'251'575.00		1'295'779.85
9900.4612.12	Participation de la commune de Morlon - transports		31'782.00		30'830.00		31'917.90
9900.4612.14	Participation de la commune de Riaz - transports		132'401.00		130'525.00		135'137.55
9900.4612.15	Participation de la commune de Vuadens - transports		111'326.00		111'770.00		115'717.20
9900.4612.21	Participation de la commune de Bulle - amortissements		19'701.00		19'745.00		
9900.4612.22	Participation de la commune de Morlon - amortissements		498.00		485.00		
9900.4612.23	Participation de la commune de Pâquier - amortissements		979.00		950.00		
9900.4612.24	Participation de la commune de Riaz - amortissements		2'076.00		2'060.00		
9900.4612.25	Participation de la commune de Vuadens - amortissements		1'746.00		1'765.00		
	RECAPITULATION						
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	173'200.00		91'200.00		77'103.50	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	3'200.00		2'500.00		17'870.25	
6	TRAFFIC ET TELECOMMUNICATIONS	3'351'700.00	1'820'000.00	3'381'700.00	1'857'000.00	3'412'665.25	1'834'112.75
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIR	65'000.00		105'005.00		27'149.10	3'110.00
9	FINANCES ET IMPOTS		1773'100.00		1723'405.00	328.25	1'697'893.60
	TOTALISATION	3'593'100.00	3'593'100.00	3'580'405.00	3'580'405.00	3'535'116.35	3'535'116.35
	Résultat						
	CHARGES D'EXPLOITATION	3'593'100.00		3'580'405.00		3'534'788.10	
30	Charges de personnel	6'000.00		4'200.00		1'596.00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio	3'562'100.00		3'551'200.00		3'533'192.10	
33	Amortissement du patrimoine administratif	25'000.00		25'005.00			
	REVENUS D'EXPLOITATION		3'593'100.00		3'580'405.00		3'534'917.96
46	Revenus de transferts		3'593'100.00		3'580'405.00		3'534'917.96
	RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION					129.86	
34	Charges financières					328.25	
44	Revenus financiers						198.39
	RESULTAT PROVENANT DES FINANCEMENTS						129.86
	RESULTAT OPERATIONNEL						0.00

Assemblée des délégués du 6 octobre 2023

Point 5 de l'ordre du jour : Budgets des comptes de résultats et d'investissements 2024

1. BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS

a) Administration

01 Législatif et Exécutif

0120 Exécutif (Comité de direction, commissions)

Au vu des différentes séances auxquelles les membres du Comité doivent participer en sus des Comités de direction et de l'Assemblée des délégués, et en relation de l'agrandissement de notre association qui passera de cinq à neuf communes, le montant des jetons de présence a été augmenté à CHF 6'000.00, soit CHF 1'800.00 de plus que le montant du budget 2023.

02 Services généraux

0220 Administration générale

En relation des dépenses en 2022, le montant des fournitures de bureau est passé de CHF 100.00 à CHF 300'00.

« Concernant le mandat administratif, vu l'augmentation de la charge de travail et du nombre de participants (intégration des communes de Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens), le pourcentage du Chef de projet passera de 10 % à 50 % et celui de la secrétaire de 25 % à 30 %. Le montant habituel de CHF 80'000.00 passe ainsi à CHF 160'000.00 pour 2024. Cela permettra d'assurer les tâches liées à la mise en œuvre des projets d'agglomération, ainsi que le soutien des communes membres dans le développement de leurs mesures. »

b) Culture, Sports et Loisirs

33 Médias

3320 Mass media (Informations intercommunales – Communication)

Les frais pour le maintien du site internet représentent un montant de CHF 2'000.00 en relation des coûts enregistrés dans les comptes 2022. Le budget 2023 prévoyait un montant de CHF 1'500.00.

Pour la Communication générale, ce poste étant essentiellement utilisé pour la manifestation Bull'Bouge, il représente un montant de CHF 1'200.00, selon la facture reçue pour l'année 2023.

c) Trafic et Télécommunications

62 Transports publics

6220 Trafic régional et d'agglomération

Un montant de CHF 3'300'000.00 pour les coûts d'exploitation des lignes de transport pour 2024 est prévu (compte 6220.3130.00).

Les « Honoraires et frais d'étude » (compte 6220.3132.00), sont estimés à CHF 40'000.00 (dont 50 % subventionnés par le canton). Ils permettent des analyses sur le réseau et sur l'offre en transports publics.

Les frais de base relatifs à l'entretien du réseau (compte 6220.3141.00) sont estimés à CHF 10'000.00.

Les subventions cantonales pour l'exploitation des 3 lignes de bus Mobul (compte 6220.4631.20) sont liées au taux de couverture atteint dans la dernière année connue.

Rappel :

Participations des communes aux frais du trafic d'agglomération

Les montants du chapitre 6220 « Trafic régional et d'agglomération » sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 17 al. 1, lettre a), soit en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale, selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

A noter que la commune du Pâquier et Broc ne participent pas à ces frais, étant donné qu'elle n'est pas desservie par le réseau urbain de transports publics. L'extension de la ligne 1 ayant été reportée, les communes d'Echarlens, Gruyères et Marsens ne participeront pas non plus à ces frais, étant donné qu'elles ne seront pas desservies par le réseau urbain des transports publics en 2024.

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

Avec l'intégration des quatre nouvelles communes dès le 1^{er} janvier 2024, ces dernières participeront aux frais de l'administration et des études générales, comme indiqué dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

d) Protection de l'environnement et aménagement du territoire

79 Aménagement

7900 Aménagement du territoire

Pour 2024, un montant de CHF 40'000.00 est prévu pour les études générales en aménagement du territoire et le soutien au Comité par le bureau mandataire.

Commentaire :

La participation des communes augmente de 2,9 % par rapport au budget 2023.

2. BUDGET D'INVESTISSEMENT

a) Trafic et télécommunications

61 Circulation routière

6150 Routes communales

Le budget des investissements prend en charge la subvention versée par Mobul à titre de solidarité, la part de la subvention reçue de la Confédération et, en revenu, la participation de la commune où les travaux se réalisent.

Liste des travaux prévus en 2024 par les communes membres :

Mesures du PA1

- **Commune de Bulle :**
M4 Réaménagement de l'axe d'entrée ouest secteur
Part-Dieu – St.-Denis pour un montant de CHF 1'918'000.00
 - **Commune Riaz :**
M20d MD Création d'une liaison entre Riaz et la route
De Morlon pour un montant de CHF 151'000.00
- Total des investissements PA1** CHF 2'069'000.00

Mesures du PA4

- **Commune de Bulle :**
ER.A1 Liaison multimodale entre le passage inférieur
de Planchy et Combes nord pour un montant de CHF 2'657'000.00
 - **Commune de Vuadens :**
MD.A1.1 Aménagement Voie verte sur voies ferrées
Entre PAD Planchy Sud et la rue de l'Eglise à Vuadens pour un montant de CHF 1'446'000.00
- Total des investissements PA4** CHF 4'103'000.00

Concernant les investissements, y compris les études y relatives, la contribution est calculée pour 80 % à charge de la ou des communes où les travaux sont exécutés, ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés et pour 20 % en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (cf. statuts, art. 15, al.1, lettre b). Concernant le PA1, la population de 2010 et l'indice du potentiel fiscal ont été fixés à l'année 2011-2012.

Les investissements liés au PA3 seront soumis aux mêmes conditions de contribution que ceux du PA1, sur la base de la population et de l'indice du potentiel fiscal de 2017.

Les investissements liés au PA4 seront soumis aux mêmes conditions de contribution que ceux des PA1 et PA3, sur la base de la population et de l'indice du potentiel fiscal 2021.

Mobul - Récapitulation des participations communales - BUDGET 2024

Communes	Fonctionnement Administration Culture et Loisirs Finances	Fonctionnement Transports et communications	Investissements Transports et communications (Trafic d'agglomération)	Investissements Environnement (Aménagement)	Total des participations (A inscrire dans le budget de fonctionnement des communes membres)
Bulle	139'758.00	1'256'191.00	0.00	19'701.00	1'415'650.00
Morlon	3'535.00	31'782.00	0.00	498.00	35'815.00
Le Pâquier	6'942.00	0.00	0.00	979.00	7'921.00
Riaz	14'721.00	132'401.00	0.00	2'076.00	149'198.00
Vuadens	12'375.00	111'326.00	0.00	1'746.00	125'447.00
Broc	12'757.00	0.00	0.00	0.00	12'757.00
Echarlens	4'370.00	0.00	0.00	0.00	4'370.00
Gruyères	11'536.00	0.00	0.00	0.00	11'536.00
Marsens	10'406.00	0.00	0.00	0.00	10'406.00
	216'400.00	1'531'700.00	0.00	25'000.00	1'762'694.00

Mobul - Récapitulation des participations communales - BUDGET 2023

Communes	Fonctionnement Administration Culture et Loisirs Finances	Fonctionnement Transports et communications	Investissements Transports et communications (Trafic d'agglomération)	Investissements Environnement (Aménagement)	Total des participations (A inscrire dans le budget de fonctionnement des communes membres)
Bulle	137'180.00	1'251'575.00	-	19'745.00	1'408'500.00
Morlon	3'380.00	30'830.00	-	485.00	34'695.00
Le Pâquier	6'585.00	-	-	950.00	7'535.00
Riaz	14'305.00	130'525.00	-	2'060.00	146'890.00
Vuadens	12'250.00	111'770.00	-	1'765.00	125'785.00
	173'700.00	1'524'700.00	-	25'005.00	1'723'405.00

Mobul, répartition 2024							
de l'administration et des études générales							
fonctionnement, selon article 15, alinéa 1, lettre c) des statuts							
25% au prorata de la population et 75% au prorata de la population pondérée par l'IPF							
Montant à répartir issu du fonctionnement, chapitres 0, 3, 7 et 9 (excepté chapitre 9900)							
					216'400.00		
Montant représentant l'amortissement des investissements							
					25'000.00		
					241'400.00		
Commune	Population légale connue à l'établissement du budget	Indice du potentiel fiscal de l'année du budget	Population x IPF	25% Population et 75% Population pondéré par l'IPF	Participations aux frais de fonctionnement	Participations aux frais d'investissement	Total
Bulle	25'070	102.73	2'575'441	64.58%	139'758.00	19'701.00	159'459.00
Morlon	649	99.64	64'666	1.63%	3'535.00	498.00	4'033.00
Le Pâquier	1'364	90.96	124'069	3.21%	6'942.00	979.00	7'921.00
Riaz	2'871	91.88	263'787	6.80%	14'721.00	2'076.00	16'797.00
Vuadens	2'487	88.20	219'353	5.72%	12'375.00	1'746.00	14'121.00
Broc	2'716	81.43	221'164	5.90%	12'757.00	0.00	12'757.00
Echarlens	862	90.47	77'985	2.02%	4'370.00	0.00	4'370.00
Gruyères	2'241	92.37	207'001	5.33%	11'536.00	0.00	11'536.00
Marsens	2'051	90.57	185'759	4.81%	10'406.00	0.00	10'406.00
	40'311		3'939'227	100.00%	216'400.00	25'000.00	241'400.00

Mobul, répartition		2024
du transport		
fonctionnement et investissement, selon article 15, alinéa 1, lettre a) des statuts 25% au prorata de la population et 75% au prorata de la population pondérée par l'IPF		
Montant à répartir issu du fonctionnement, chapitres 65-69		1'531'700.00
Montant représentant l'amortissement des investissements		1'531'700.00

Commune	Population légale connue à l'établissement du budget	Indice du potentiel fiscal de l'année du budget	Population x IPF	25% Population et 75% Population pondéré par l'IPF	Participations aux frais de fonctionnement	Participations aux frais d'investissement	Total
Bulle	25'070	102.73	2'575'441	82.01%	1'256'191.00	0.00	1'256'191.00
Morlon	649	99.64	64'666	2.07%	31'782.00	0.00	31'782.00
Le Pâquier							
Riaz	2'871	91.88	263'787	8.64%	132'401.00	0.00	132'401.00
Vuadens	2'487	88.20	219'353	7.27%	111'326.00	0.00	111'326.00
Broc							
Echarlens							
Gruyères							
Marsens							
	31'077		3'123'248	100.00%	1'531'700.00	0.00	1'531'700.00

Mobul, répartition		2024
des investissements des Projets d'Agglomération		
investissement, selon article 15, alinéa 1, lettre b) des statuts 80% à charge de la commune de domicile 20% au prorata de la population pondérée		
Les subventions de Mobul et les participations à Mobul seront respectivement versées et facturées à la fin de réalisation de l'ensemble des mesures de chaque projet d'agglomération.		
Selon décision du comité, la répartition des montants d'investissement du PA1 se fait sur la base de la population légale de 2010 et l'ICF 2011-2012.		
PA 1		
Montant à répartir issu de l'investissement, chapitre 62		PA1

Commune	Population légale au 31.12.2010	Indice régional total de la capacité financière (2011-2012)	Population fois l'indice	Ratio	Subvention de Mobul PA1 (20 %)	Participation à Mobul PA1
Bulle	18'947	123.17	2'333'702	80.52%	116'842.00	139'254.00
Morlon	590	101.98	60'168	2.08%		3'590.00
Le Pâquier	1'094	96.57	105'648	3.65%		6'304.00
Riaz	2'153	102.12	219'864	7.59%	9'199.00	13'119.00
Vuadens	1'982	90.31	178'994	6.18%	46'907.00	10'681.00
	24'766		2'898'377	100.00%	172'948.00	172'948.00

Selon décision du comité, la répartition des montants d'investissement du PA3 se fait sur la base de la population légale de 2017 et l'IPF 2017.

PA 3

Montant à répartir issu de l'investissement, chapitre 62

PA3

Commune	Population légale au 31.12.2017	Indice du potentiel fiscal 2017	Population x IPF	25% Population et 75% Population pondéré par l'IPF	Subvention de Mobul PA3 (20%)	Participation à Mobul PA3
Bulle	22'709	107.67	2'445'078	79.53%	0.00	0.00
Morlon	595	99.48	59'191	1.96%	0.00	0.00
Le Pâquier	1'309	80.80	105'767	3.72%	0.00	0.00
Riaz	2'627	90.84	238'637	8.11%	0.00	0.00
Vuadens	2'317	82.53	191'222	6.68%	0.00	0.00
	29'557		3'039'895	100.00%	0.00	0.00

Mobul, répartition

2024

des investissements des Projets d'Agglomération (suite)

Selon décision du comité, la répartition des montants d'investissement du PA4 se fait sur la base de la population légale de 2021 et l'IPF 2021.

PA 4

Montant à répartir issu de l'investissement, chapitre 62

PA4

Commune	Population légale au 31.12.2021	Indice du potentiel fiscal de l'année du budget	Population x IPF	25% Population et 75% Population pondéré par l'IPF	Subvention de Mobul PA4 (20%)	Participation à Mobul PA4
Bulle	25'070	106.83	2'678'228	79.18%	185'984.00	227'402.00
Morlon	649	97.00	62'953	1.92%	0.00	5'505.00
Le Pâquier	1'364	84.34	115'040	3.77%	0.00	10'837.00
Riaz	2'871	91.90	263'845	8.20%	0.00	23'549.00
Vuadens	2'487	85.98	213'832	6.93%	101'200.00	19'891.00
	32'441		3'333'898	100.00%	287'184.00	287'184.00

b) Protection de l'environnement et aménagement du territoire

79 Aménagement du territoire 7900 Aménagement du territoire (en général)

Demande de crédit pour la révision du PDA (Plan directeur d'agglomération) et l'élaboration du PA5

L'Agglomération souhaite élaborer un projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5) sur un périmètre élargi à neuf communes (les communes actuelles de Mobul : Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz et Vuadens et les quatre nouvelles communes : Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens).

Pour ce faire, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués de voter un crédit d'investissement permettant de réviser le plan directeur d'agglomération et de déposer ce PA5 auprès de la Confédération.

Le montant du crédit est basé sur les précédents PA réalisés (PA1, PA3 et PA4) et tient compte de l'élargissement de l'agglomération à 9 communes. Il se monte à un total de CHF 400'000.00 TTC qui se décomposent comme suit :

1. Elaboration du PDA et du PA5 sur le périmètre élargi à 9 communes jusqu'à la mise en consultation. Ce montant tient compte qu'une pré-étude fixant les principes dudit PA et ayant déjà exploré une partie des mesures envisageables sur les nouvelles communes a déjà été élaborée.
2. Adaptation du projet pour donner suite à la consultation et finalisation du dossier.
3. Réserve pour communication et impression.
4. Mandat de suivi pour répondre aux questions et défendre le projet auprès des services de la Confédération.
5. Frais et TVA

Crédit d'investissement demandé

1. Elaboration du PDA et du PA5.....	CHF	220'000.00
2. Adaptation du projet à la suite de la consultation, finalisation du dossier	CHF	80'000.00
3. Réserve pour communication et impression	CHF	30'000.00
4. Mandat de suivi pour défendre le projet auprès de l'ARE	CHF	30'000.00
		<hr/>
Total (HT)	CHF	360'000.00
5. Frais (3%) et TVA (7.7 / 8.1%).....	CHF	40'000.00
		<hr/>
TOTAL (TTC).....	CHF	400'000.00

Une subvention de 30 % sera octroyée par le canton.

Proposition du Comité de Direction

Sur la base des explications précitées, le Comité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 400'000.00, dont CHF 300'000.00 prévus au budget d'investissement 2024 et Fr. 100'000.00 au budget d'investissement 2025.

Financement : prélèvement sur compte courant de Fr. 400'000.00

Amortissement : sur 4 ans, dès 2025

En conclusion, le Comité invite l'Assemblée des délégués à approuver les budgets des comptes de résultats et d'investissements 2024, tels qu'ils lui sont présentés.

M. le Préfet remercie M. Jungo ainsi que les auteurs des budgets en question et cède la parole au représentant de la Commission financière, Mme Laurence Corminboeuf, pour la lecture de leur rapport.

Mme L. Corminboeuf donne lecture du rapport de la Commission financière et préavise favorablement les budgets 2024.

Rapport de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie le 28 septembre dernier en présence de Mme Sabine Guillet, nouveau membre remplaçant M. Heimo, moi-même et accompagnés de Mme Laurence Jenny et M. Cédric Jungo.

Nous avons examiné les budgets de fonctionnement et d'investissement 2024 et nous nous sommes penchés plus spécialement sur les différences avec le précédent budget. Nous avons pu poser plusieurs questions auxquelles M. Jungo et Mme Jenny ont répondu à notre entière satisfaction.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement les budgets 2024 et les soumet à l'approbation de l'Assemblée des délégués de ce jour.

Pour la commission financière, Laurence Corminboeuf

Mme Sabine GUILLET



Conseillère communale à Riaz

Mme Laurence CORMINBOEUF



Conseillère communale à Le Pâquier

M. David SEYDOUX



Conseiller communal à Bulle

M. le Préfet remercie Mme Corninboeuf et demande à l'Assemblée d'approuver les budgets de l'exercice 2024 ainsi que le message de crédit d'investissement pour l'étude du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5), à mains levées.

Mme S. Guillet souhaite intervenir à la demande de leur Conseil communal et donne lecture du message ci-dessous :

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Comité et Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commune de Riaz a pris connaissance de la hausse, au budget 2024, du poste 0220 « administration générale », justifié dans les commentaires par l'augmentation de la charge de travail et par l'intégration des nouvelles communes membres.

1. Premièrement, la Commune de Riaz souhaite connaître les réels besoins et intentions de Mobul pour ce poste. En effet, le mandat administratif avait déjà été augmenté en 2021 (de CHF 80'000.- en 2021 contre 60'000.- en 2020 et les années précédentes) et ce, pour les mêmes raisons, soit l'augmentation des tâches administratives du secrétariat et du chef de projet pour la mise en œuvre des mesures et le soutien aux communes membres.

Mobul doit être clair et transparent avec les communes membres et éviter l'augmentation d'année en année (saucissonnage). Est-ce que cette hausse du budget pour le poste administration sera suffisante ou Mobul entend-elle engager un chef de projet à 80-100% dans les années à venir, compte tenu des nouvelles communes membres ? Une analyse des besoins doit être menée et une réponse claire doit être donnée aux Communes membres. Riaz n'acceptera pas une augmentation d'année en année.

2. Secondement, la Commune de Riaz est parfaitement consciente de l'ampleur de la tâche nécessaire pour la mise en œuvre des projets d'agglomération et pour le soutien des communes membres dans le développement de leurs mesures.

Toutefois, cette hausse doit bénéficier à toutes les communes membres et ce n'est pas vraiment le cas actuellement. Il est essentiel qu'un travail soit effectué par le Chef de projet pour chaque commune membre. Il est aussi essentiel que les mesures qui concernent plusieurs communes ou qui se prolongent sur plusieurs communes soient coordonnées avec l'aide du Chef de projet. Ce n'est pas le cas actuellement ; nous avons rencontré plusieurs problèmes de coordination entre les mesures riazaises et bulloises, qui sont difficilement compréhensibles (p. ex. : Chemin de l'Ondine [dépenses inutiles liées à une absence ou mauvaise coordination], MD Léchère-Sionge [chaussé subventionnée que sur la partie bulloise liée à une absence de coordination]). Ces absences de coordination auraient pu être évitées si notre service technique avait participé aux séances ou si une discussion avait eu lieu entre notre service technique et le Chef de projet.

Nous constatons que les points traités lors des comités Mobul et les décisions prises sont extrêmement techniques – difficile à maîtriser pour un conseiller communal milicien, mais ces décisions sont ô combien importantes. Les enjeux sont considérables en termes financier et pour l'aménagement du territoire. Il est donc essentiel que chaque Commune membre soit aidée par le Chef de projet et qu'il y ait une coordination avec le service technique concerné, afin que les Conseil communaux puissent prendre les décisions en parfaite connaissance de causes (mesures à inscrire dans le PA, coordination entre les différentes mesures [communes voisines], subventions obtenues ou à obtenir [méthode de calcul, enjeux, etc.]).

Nous demandons ainsi à ce que les services techniques des communes membres puissent participer aux séances de comité (sans droit de vote), de manière à assurer le bon suivi et la bonne

coordination des mesures des plans d'agglomération, tant dans la phase d'élaboration que lors de l'exécution des mesures.

La participation des services techniques sera également un gain de temps pour chacun, puisqu'actuellement, de multiples échanges sont souvent nécessaires pour reconstituer l'historique des mesures et ce qui a été discuté.

En définitive, la Commune de Riaz – consciente des enjeux à venir et du travail considérable réalisé et à réaliser par le Chef de projet et le secrétariat de Mobul – a décidé d'accepter le budget. Toutefois, elle demande formellement à ce qu'un membre du service technique de chaque commune membre puisse participer au comité Mobul (sans droit de vote). Une réponse est attendue. »

M. le Préfet cède la parole à Mme la Présidente pour répondre aux requêtes de la Commune de Riaz.

Mme Roth Pasquier souhaite dans un premier temps expliquer l'augmentation du pourcentage du Chef de projet Mobul. La charge de travail qu'exige le poste de Chef de projet Mobul est conséquente et dépassait déjà largement les 10 % officiels. Pour donner suite aux différentes discussions du Comité, il en est ressorti que les 20 % estimés pour 2024 n'étaient pas suffisants et devaient être augmentés à 50 %.

L'intégration de 4 nouvelles communes dès le 1^{er} janvier 2024 est également un argument qui confirme ce besoin.

Un Chef de projet Mobilité à 100 % a été engagé au sein de la Ville de Bulle, qui travaillera à un taux de 50 % en tant que Chef de projet Mobul.

Elle précise également qu'à l'époque, l'ancien Chef de projet Mobul, M. Jean Hohl, avait présenté à l'ancien Préfet, M. Borcard, un tableau expliquant qu'à termes, au minimum 1 EPT devrait être envisagé, pour l'administration en général.

Le pourcentage de 50 % pour le Chef de projet Mobul et de 30 % pour le secrétariat sont une première étape permettant d'assurer un suivi minimal. Toutefois, elle ne peut certes pas aujourd'hui garantir que ces derniers n'augmenteront pas à futur. Cela dépendra également des mesures à développer pour les prochains projets d'agglomération.

Concernant la participation des services techniques au Comité de direction, elle relève que ce dernier est réservé aux politiques et annonce que Mobul a prévu de réactiver un Groupe technique, auquel participeront les responsables techniques de chaque commune.

Elle termine en précisant que Mobul répondra par courrier aux différents points relevés dans le message communiqué ce jour par la Commune de Riaz.

M. le Préfet remercie Mme Roth Pasquier. Du message de la Commune de Riaz, il retient qu'ils acceptent les budgets 2024.

Il demande aux délégués de s'exprimer à mains levées pour l'approbation des budgets de résultats et d'investissements de l'exercice 2024, ainsi que du message de crédit d'investissement pour l'étude du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5).

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, approuve les budgets de résultats et d'investissements 2024 tels que présentés.**
- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, approuve le message de crédit d'investissements pour l'étude du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5) pour un montant total de CHF 400'000.00 TTC, tel que présenté.**

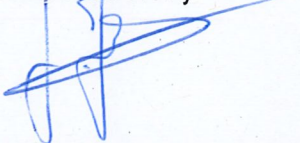
6. Divers

M. le Préfet demande s'il y a des divers.

Mme Roth Pasquier souhaite juste relever qu'avec l'agrandissement de notre Association dès le 1^{er} janvier 2024, elle espère que les travaux se poursuivront dans le même état d'esprit jusqu'à ce jour, c'est-à-dire constructif.

M. le Préfet remercie les délégués et toutes les personnes présentes d'avoir assisté à cette séance et clôt les débats à 08h00.

La Secrétaire
Laurence Jenny



Le Président
Vincent BOSSON, Préfet



Annexe I : Budgets 2024 signés

Annexe II : Nouveaux statuts effectifs dès le 01.01.2024

Bulle, le 10 octobre 2023

Distribution :

Mmes et MM. les membres de l'Assemblée des délégués Mobul

Mmes et MM. les membres du Comité de direction Mobul

M. Cédric JUNGO, Chef de projet MOBUL, Ville de Bulle

M. Robert VERSCHUUR, Comptable, Ville de Bulle

M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DIME)

Mme Mélissa JOSEPH, Aménagiste (SECA)

M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)

Mme Béatrice BALSIGER, Cheffe de section Service de l'environnement (SEn)

Secrétariat communal de Bulle

Secrétariat communal de Morlon

Secrétariat communal Le Pâquier

Secrétariat communal de Riaz

Secrétariat communal de Vuadens

